

Les origines de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA)

Emmanuel Debono

Il n'est guère étonnant de constater que certains détracteurs de l'actuelle LICRA appartenant à l'extrême droite reprennent à leur compte les attaques fantasmagoriques de leurs aînés des années 1930, voulant absolument voir dans la première organisation antiraciste française l'émanation d'un complot judéo-bolchevique, et en son président fondateur, Bernard Lecache¹, un agent étranger appointé par Moscou.

La LICRA n'a jamais fait mystère de ses origines. Le soutien apporté en 1927 à l'assassin juif d'un dirigeant ukrainien réfugié à Paris, qui se serait rendu coupable de massacres antijuifs, par un certain nombre de personnalités, constitue l'événement fondateur et, pourrait-on dire, inspirateur – en sa dimension justicière – de son combat. La thèse d'un crime politique commandité par le régime soviétique trouva à l'époque, comme elle trouve aujourd'hui encore en certains milieux, à s'opposer à cette version officielle, jetant l'opprobre sur la Ligue internationale contre les pogromes, née à la suite du procès de l'assassin Schwartzbard, et sur l'organisation qui lui succéda en 1929, la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA)². Comme souvent, les amalgames malveillants ne se constituent pas *ex nihilo* : ils entretiennent un lien, fut-il ténu, à la réalité qui permet à l'agression de porter, à la manière d'une caricature qui force et déforme certains traits d'un visage, mais conserve malgré tout un rapport à la vérité. A l'encontre de cette dérive idéologique, nous proposons donc par cet article une mise au point sur les origines d'une organisation qui fête en 2007 ses quatre-vingt années d'existence.

Dans l'histoire de la lutte contre l'antisémitisme et le racisme, la LICA ne constitue pas la première organisation visant à affirmer sa solidarité vis-à-vis des Juifs persécutés, à mettre en œuvre des moyens pour leur venir en aide et à prôner le rapprochement des « races ». On ne saurait oublier, par exemple, le mobile premier de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen, fondée en 1898 à l'occasion de l'Affaire Dreyfus. Pour autant, la Ligue allait bien vite faire de l'antisémitisme une question parmi d'autres dans un combat plus large pour les droits du citoyen.

Des tentatives plus ciblées mais sans grand lendemain eurent lieu au début du XX^e siècle. En 1911, par exemple, un congrès fut tenu à Londres qui envisagea l'idée de constituer une organisation ayant pour objet la défense, le rapprochement et l'égalité des races. Une suite y fut donnée lors d'un deuxième congrès, cette fois à Paris, en 1913, où, sous l'autorité d'Estournelle de Constant³, fut décidée la création d'une « Union inter-raciale ». La guerre coupa court à cette ambition qui, en dépit d'une résurrection à l'initiative d'un certain Docteur Bernelot-Moens, en 1928, ne déboucha sur rien de concret. Entre-temps, il y avait bien eu une Ligue pour la lutte contre l'antisémitisme en Russie, créée en 1923 par Boris

¹ Bernard Lecache (1895-1968) : journaliste, homme de Lettres, il présida la LICA de 1929 à sa mort en 1968. Voir la notice *Bernard Lecache* par Nicole Racine, in *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier*, CD-ROM ou, plus récemment, *Bernard Lecache*, par Emmanuel Debono in *Archives Juives*, 1^{er} semestre 2007, n°40/1.

² La nécessité de rajouter le R de racisme à l'acronyme est perçue dès 1934 par le Comité central de la LICA qui doit notamment faire face aux défis du racisme hitlérien. Pour des raisons de commodité, il est néanmoins décidé de conserver le titre de LICA alors que l'on rencontre fréquemment l'appellation « Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme » sur les lettres officielles. Il faudra attendre 1979 pour que le changement de nom soit officiel.

³ Paul Henri Benjamin Balluet d'Estournelles de Constant (1852-1924) : sénateur de la Sarthe, pacifiste, il fut diplomate et reçut le Prix Nobel de la paix en 1909.

Emmanuel Debono, « Les origines de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme », *Histoire@Politique. Politique, culture et société*, N°2, septembre-octobre 2007, mis en ligne le 18.10.2007 sur www.histoire-politique.fr.

Gourevitch⁴ et Henri Sliosberg⁵. Mais son recrutement resta des plus confidentiels, à l'instar de son activité.

A la fin des années 1920, la LICA amorce une toute autre stratégie : les formes de son combat spécifiquement antiraciste et son aspiration à s'ériger en mouvement de masse rompent avec les entreprises précédentes. Elles témoignent d'une volonté d'adaptation de ses promoteurs à l'ère des masses et à ses impératifs, au moment où certaines idéologies s'emparent du racisme pour en faire une arme de destruction des peuples à l'échelle internationale.

L'assassinat de Petlioura

Aux origines de la LICRA résiderait donc un acte vengeur. L'organisation puise en effet son origine dans le meurtre de Simon Petlioura par Samuel Schwartzbard, en plein cœur de Paris, en 1926. Petlioura est ce dirigeant militaire nationaliste qui avait présidé le Directoire ukrainien et combattu l'armée soviétique en 1919, et qui fut contraint de s'exiler à la suite de la victoire bolchevique. Pendant ces événements, ses troupes se rendirent coupables d'effroyables pogromes. Sans aborder la question de la culpabilité même de Petlioura, il convient de signaler qu'une polémique demeure à ce sujet, des contemporains ayant mis en avant son philo-sémitisme et sa volonté d'émanciper les Juifs, certains, et non des moindres, l'ayant plus récemment disculpé⁶.

Né en 1888, Samuel Schwartzbard était un Juif d'origine ukrainienne. Horloger parisien, appartenant aux milieux libertaires, il s'engagea volontairement au moment de la Première guerre mondiale et fut blessé à Verdun. Il obtint quelques années plus tard, en 1925, sa naturalisation. A cette période, sachant Petlioura présent à Paris, il se serait mis en tête de l'exécuter pour venger ses victimes. Ayant fini par le localiser, il l'abattit de plusieurs coups de feu devant un restaurant de la rue Racine, le 25 mai 1926. Par son geste criminel, il prétendait rendre une dignité posthume aux populations massacrées. Dans une lettre adressée à ses frères et sœurs, datée du 6 juin 1926, il justifia ainsi son geste : « Nous sommes un peuple de martyrs sacrés, un peuple qui veut affranchir le monde de l'esclavage et de la décadence. Nous sommes ceux qui avons gardé les vignes étrangères et abandonné les nôtres. Assez! Nous devons commencer par nous affranchir nous-mêmes et libérer les autres ensuite »⁷.

La réalité de ces motivations fut mise en cause dès cette époque. Schwartzbard aurait obéi, selon ses accusateurs, à des mobiles politiques. A Paris, la communauté ukrainienne anti-bolchevique croyait en une revanche possible sur l'URSS. Des groupes activistes dénonçaient par la presse et par des réunions de propagande l'annexion de l'Ukraine. Petlioura, en principe astreint à une réserve politique, ne pouvait s'en tenir à l'écart. Les services de police signalaient le 19 mars 1924 qu'il était en train de préparer une nouvelle insurrection contre les Soviétiques pour 1925⁸. Une autre note mentionnait le 31 mars 1925 la mise en place d'une action contre l'Union par une organisation ukrainienne nommée La Croix azurée⁹.

⁴ Boris Gourevitch : journaliste, il fut notamment, dans les années 1930, le secrétaire général du Comité pour la défense des droits des israélites en Europe centrale et orientale.

⁵ Henri Sliosberg (1863-1937) : avocat d'origine russe, il fonda en 1920 une Société de Secours aux Juifs russes. Il fut le vice-président de l'Association culturelle israélite « Ohel Jacob » de Paris et fut l'un des fondateurs de la Grande Loge russe à Paris.

⁶ C'est notamment le cas de Léon Poliakov dans *Information juive* (octobre 1986) qui récuse l'antisémitisme de Petlioura. Jean-Pierre Allali et Haim Musicant, auteurs d'un ouvrage paru il y a vingt ans sur l'histoire de la LICA, (*Des Hommes libres, histoires extraordinaires de l'histoire de la LICRA*, Paris, Editions Bibliophane, 1987) s'accordent sur le fait que si Petlioura n'avait pas commis de pogromes, il avait couvert de tels actes et en endossait de fait la responsabilité (p. 19). Il est par ailleurs important de noter que l'activisme pour réhabiliter le personnage est surtout le fait aujourd'hui de milieux ukrainiens nationalistes et antisémites.

⁷ Henry Torrès, *Le procès des pogromes*, Paris, Les Editions de France, 1928, p. 256-257.

⁸ Archives nationales, F7 15991¹, Rapport de police daté du 19 mars 1924.

⁹ AN, F7 13494, Rapport de police daté du 31 mars 1925.

Ce ferment d'agitation ne pouvait être du seul domaine du fantasme et il suscita une étroite surveillance de la part du ministère de l'Intérieur, comme de la part de la représentation soviétique en France comme le signalent des notes de police. A la tête de cette représentation se trouvait Christian Rakovski, ambassadeur de l'URSS à Paris depuis l'automne 1925. Quelques années auparavant, l'homme avait présidé le Conseil des commissaires de la République soviétique ukrainienne. Autant dire qu'il avait été l'un des principaux artisans de la bolchevisation en Ukraine. Le devenir de Petlioura et l'activité des Blancs à Paris ne pouvaient pas le laisser indifférent. Ainsi la police française constatait-elle, en décembre 1925, que la présence de Rakovski à Paris avait entraîné « une certaine effervescence parmi les jeunes monarchistes russes, appartenant à l'extrême droite »¹⁰.

Pour les anticommunistes, dans l'acte de Schwartzbard, les ingrédients d'un crime politique se trouvaient donc bien rassemblés. La presse d'extrême droite française ne manqua pas de valider cette version, voyant en l'assassin un agent agissant sur consignes moscovites. *L'Action française* fut la plus active en ce sens, expliquant par exemple le 13 octobre 1927, cinq jours avant l'ouverture du procès Schwartzbard, que « le bras de l'assassin [avait été] armé par les bolcheviks désireux d'abattre un de leurs plus redoutables adversaires »¹¹. Cette thèse fut celle de la partie civile et de son avocat M^e Willm, qui s'attacha à démontrer que l'« assassin [avait] agi pour le compte du gouvernement des Soviets et avec sa complicité »¹².

Mobilisation en faveur de Schwartzbard

Si la nature même du crime de Schwartzbard ne constitue pas un enjeu historique négligeable, il est nécessaire de la dissocier de l'émergence en cette occasion d'un mouvement d'opinion en sa faveur. Dans le processus de médiatisation du procès, un jeune journaliste, Bernard Lecache, joua un rôle fondamental dont la sincérité des motivations nous apparaît incontestable. Lecache, il est important de le préciser ici, fut un admirateur de la révolution bolchevique. Il avait rejoint la Section française de l'Internationale communiste à la suite du congrès de Tours en décembre 1920 mais fut exclu du parti communiste en 1923 car on goûtait peu ses accointances avec la presse « bourgeoise ». Il conserva néanmoins un rapport affectif évident au régime soviétique dont il admirait le progressisme, notamment sur la question de la minorité juive. Sur un plan politique, ses opinions étaient celles du parti socialiste et il fut par la suite un soutien inconditionnel du Front populaire. Plus tard encore, à la suite du Pacte germano-soviétique d'août 1939, il désavoua haut et fort le PC. L'assimiler à un cryptocommuniste, c'est ignorer l'homme, ses idées son parcours et son combat antiraciste, auxquels il sacrifia beaucoup, y compris de nombreuses amitiés.

Envoyé spécial de *Paris-Soir*, il parcourut l'Ukraine aux côtés de l'avocat de Schwartzbard, Henry Torrès, pendant trois mois, d'août à octobre 1926, en quête de témoignages destinés à établir la culpabilité de Petlioura et de ses troupes. L'équipée se vit assurément faciliter ses démarches par l'ambassade soviétique, Rakovski et les autorités soviétiques ayant tout intérêt à ce que le soutien à l'accusé fut rondement organisé pour que les « petliouristes » perdent le procès.

En Ukraine, Bernard Lecache interrogea des centaines de personnes qui avaient survécu aux massacres. Son enquête fut d'abord publiée par extraits dans *Le Quotidien*, du 5 février au 5 mars 1927, puis parut sous la forme d'un ouvrage intitulé *Quand Israël meurt*, avec le sous-titre *Au pays des pogromes*¹³. Des descriptions sanglantes succédaient à des récits de tueries alors que les survivants clamaient tous la responsabilité de Petlioura. Recueil de témoignages oraux, l'enquête prête évidemment à critiques en sa forme dont le ressort principal est l'émotion soulevée par l'horreur. Il est un fait que Lecache n'était pas allé à la rencontre des victimes ukrainiennes paré d'un esprit neutre. Mais il faut dire que sa

¹⁰ AN, F7 159992, Rapport de police daté du 14 décembre 1925.

¹¹ *L'Action française*, 13 octobre 1927.

¹² *L'Univers israélite*, 28 octobre 1927.

¹³ Bernard Lecache, *Quand Israël meurt*, Paris, Editions du progrès civique, 1927.

conscience sur le sujet, qui ne lui avait pas été commandée par le gouvernement des Soviets, était particulièrement aiguë : n'avait-il pas conduit, dès 1919, dans le *Journal du Peuple*, une virulente campagne alarmant les lecteurs sur les atrocités antijuives commises en Pologne? *Quand Israël meurt* n'était certes pas une étude objective mais d'abord l'œuvre d'un homme qui croyait profondément en la culpabilité de Petlioura et qui affirmait dans sa préface : « Souvent, dans le silence des steppes, l'écho retentissait encore des coups de feu de Schwartzbard. Les Juifs tendaient l'oreille : "Pourquoi tuer?", disaient-ils. Puis, ils tournaient leurs regards vers les tombes, vers les lointains, vers l'horizon. Il leur semblait apercevoir une ombre chère qui pardonnait »¹⁴.

Le livre connut un certain retentissement dans l'opinion publique. Sur sa lancée, dans les mois qui suivirent son retour en France, Lecache s'efforça de constituer un mouvement d'opinion en faveur de l'accusé Schwartzbard. Des conférences furent organisées au cours desquelles il témoigna de ce qu'il avait vu et entendu en Ukraine, comme par exemple le 7 décembre 1926 à Paris, salle Poissonnière¹⁵, ou encore le 11 avril 1927, salle Wagram¹⁶. Dans son combat, Lecache n'était pas seul ; d'autres prenaient fait et cause pour Schwartzbard. Ainsi en était-il de la Ligue des Droits de l'Homme dont les *Cahiers* publièrent de nombreux avis comme ceux de Marius Moutet¹⁷, Henri Barbusse¹⁸, Ferdinand Buisson¹⁹ ou encore Charles Gide²⁰. Le 3 juin 1927 eut lieu une réunion, présidée par Victor Basch²¹, sur les persécutions des Juifs en Europe centrale et à laquelle Bernard Lecache participa²². En face, la veuve de Petlioura était défendue, entre autres, par Me César Campinchi²³. Un « Comité commémoratif Simon Petlioura » fut constitué qui cherchait à laver le feu hetman²⁴ des lourdes accusations dont il était l'objet. Des documents furent publiés qui témoignaient de son philo-Semitismisme²⁵.

Parallèlement fut créée une association, en mars 1927, la Société des Amis de la colonisation juive en URSS, « par un groupe d'israélite de gauche, avec le concours de personnalités journalistiques et littéraires sympathisantes, appartenant elles aussi à des groupements de gauche, depuis les radicaux-socialistes jusqu'aux communistes compris »²⁶. Son objectif premier était de venir en aide aux populations juives de Russie décimées par les pogromes et de favoriser leur installation dans des colonies en Union soviétique. Un appel, daté du mois de mars²⁷, fut rédigé et diffusé, qui avait pour but la création d'un mouvement de soutien envers l'entreprise de colonisation juive en URSS par la collecte des fonds

¹⁴ *Ibid*, p. 7.

¹⁵ *L'Univers israélite*, 17 décembre 1926.

¹⁶ *L'Univers israélite*, 1^{er} avril 1927.

¹⁷ Marius Moutet (1876-1968) : avocat, socialiste, il fut ministre des Colonies dans les gouvernements de Front populaire. Il fut un soutien fidèle de la LICA.

¹⁸ Henri Barbusse (1873-1935) : écrivain pacifiste, auteur du *Feu* (1916), il fut notamment l'un des instigateurs du mouvement Amsterdam-Pleyel contre la guerre en 1932. Il apporta son soutien à la LICA qui lui rendit de nombreux hommages.

¹⁹ Ferdinand Buisson (1841-1932) : philosophe, pédagogue et homme politique français, il fut un grand défenseur de l'école laïque. Dreyfusard, il fut l'un des co-fondateurs de la Ligue des Droits de l'Homme qu'il présida de 1913 à 1926.

²⁰ Charles Gide (1847-1932) : dirigeant historique du mouvement coopératif français, il fut le théoricien de l'économie sociale. Il présida le mouvement du christianisme social et fonda l'École de Nîmes, conçue comme un instrument d'émancipation de la classe ouvrière.

²¹ Victor Basch (1863-1944) : philosophe et universitaire français. Il fut le co-fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme qu'il présida de 1926 jusqu'à sa dissolution en 1940. Il fut assassiné avec sa femme par la Milice le 10 janvier 1944.

²² Françoise Basch, *Victor Basch. De l'affaire Dreyfus au crime de la Milice*, Paris, Plon, 1994, p. 242.

²³ Il est à noter que le futur ministre de la Santé du Front populaire allait apporter un appui sans faille à la LICA.

²⁴ Commandant en chef du gouvernement civil en Ukraine.

²⁵ *Documents sur les pogromes en Ukraine et l'assassinat de S. Petlioura à Paris*, Paris, Editions de la Librairie du Trident, 1927.

²⁶ CAC, versement 20010216, article 156, dossier 5356, Rapport de police daté de novembre 1929.

²⁷ Archives de la Préfecture de Police, Dossier Henry Torrès, T1. Appel de la Société des Amis de la colonisation juive en URSS, s.d.

nécessaires à l'entreprise. Les signataires étaient en grande partie ceux qui devaient, quelques mois plus tard, associer leur nom à la fondation de la Ligue internationale contre les pogromes. On pouvait relever entre autres les signatures de Séverine²⁸, de la comtesse de Noailles²⁹, de Ferdinand Buisson, de Henri Barbusse, de Georges Courteline³⁰ ou encore du professeur Jacques Hadamard³¹.

Le Comité provisoire de la Société avait pour président Henry Torrès; Bernard Lecache et Georges Pioch³² en étaient les vice-présidents. Il organisa des réunions comme celle du 4 mai 1927 à la salle des Sociétés savantes. Lecache évoqua en cette occasion son voyage en Ukraine, rendit hommage au gouvernement des Soviétiques qui accordait des terres aux Juifs déshérités et remercia les Juifs d'Amérique qui avaient subventionné les colonies juives de l'URSS, recommandant à leurs coreligionnaires français de les imiter. L'écrivain André Spire³³ fit ensuite un exposé de la colonisation juive en URSS et se félicita que le peuple juif fût revenu à la terre³⁴. Un second meeting fut tenu le 8 juillet 1927 à la salle du Grand Orient de France, à l'occasion duquel Bernard Lecache, Georges Pioch et Charles Lussy³⁵ prirent la parole³⁶.

La Société des Amis de la colonisation juive en URSS ne fut en aucune façon un mouvement de masse, rencontrant, d'après la police, une certaine hostilité dans les milieux juifs. Probablement ses affinités avec le régime soviétique durent-elles en refroidir plus d'un. Il faut pourtant noter que l'hommage rendu à l'Union portait sur la situation nouvelle des Juifs qui avaient tant souffert sous le tsarisme. La Société souhaitait de fait rester indépendante face aux considérations politiques : « Quel que puisse être notre sentiment personnel vis-à-vis du gouvernement des Soviétiques, il convient de reconnaître qu'il est libéré de toute haine de race ou confessionnelle et qu'il n'entend faire et ne fait aucune distinction entre les citoyens de l'URSS et de quelque nationalité qu'ils soient, de quelque confession qu'ils se réclament, les Soviétiques répartissent les terrains disponibles entre les colons de toutes les races »³⁷.

Dans tous les cas, la Société s'inscrivait dans une dynamique de sensibilisation et de mobilisation des esprits, juifs et non-juifs, à la tragédie vécue par le peuple juif, et qui devait trouver son prolongement dans le procès de Samuel Schwartzbard.

C'est un procès à sensation qui s'ouvrit donc aux Assises de la Seine, le mardi 18 octobre 1927. Invitées par Henry Torrès, de nombreuses personnalités vinrent donner leur sentiment sur le crime, comme la comtesse de Noailles, Joseph Kessel³⁸ ou le professeur Langevin³⁹. Le procès n'était pas celui de Schwartzbard mais bien celui des pogromes. Les « témoins » se prononçaient sur des faits qu'ils ne connaissaient qu'à travers des comptes

²⁸ Séverine (1855-1929) : femme de Lettres, journaliste libertaire et féministe. Bernard Lecache qui éprouvait pour elle une réelle admiration, travailla à ses côtés, notamment au *Journal du Peuple* et au *Cri des Peuples*. Il épousa sa petite fille en première noce.

²⁹ Anna de Noailles (1876-1933) : femme de Lettres française. Elle fut l'un des centres de la vie mondaine parisienne au début du XX^e siècle.

³⁰ Georges Courteline (1858-1929) : romancier et dramaturge français.

³¹ Jacques Hadamard (1865-1963) : mathématicien de renom, grand défenseur des Droits de l'Homme, il s'engagea aux côtés de Dreyfus. Il fut un pourfendeur du racisme et de l'antisémitisme. Il appartint au Comité pour la défense des droits des israélites en Europe centrale et orientale. En novembre 1938, la LICA le fit intervenir comme témoin dans le procès opposant Bernard Lecache à Darquier de Pellepoix.

³² Georges Pioch (1873-1953) était un homme de Lettres. Pacifiste, il anima la Ligue internationale des Combattants de la Paix (LICP). Il fut membre du Comité central de la LICA sans interruption de 1931 à 1939.

³³ André Spire (1868-1966) : écrivain et poète français, il fut un militant sioniste.

³⁴ CAC, versement 20010216, article 156, dossier 5356.

³⁵ Charles Lussy (1883-1967) : membre de la SFIO, parlementaire (député du Vaucluse de 1936 à 1942), il fut membre du Comité central de la LICA de 1929 à 1931. Dans l'après-guerre, il sera un des fondateurs du parti socialiste unifié en 1960.

³⁶ Archives de la PP, compte rendu de police sur le meeting du 8 juillet 1927 de la Société des Amis de la colonisation juive en URSS daté du 9 juillet 1927.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Joseph Kessel (1898-1979) : aventurier, journaliste et romancier français. Il fut l'auteur d'enquêtes et de très nombreux romans dont *L'Armée des ombres* (1943) et de *Le Lion* (1958).

³⁹ Paul Langevin (1872-1946) : physicien français connu pour sa théorie sur le magnétisme. Il fut très engagé dans la lutte antifasciste et présida notamment le Comité de vigilance des intellectuels antifascistes (CVIA).

rendus d'atrocités et, n'écoulant que leur cœur, plaidaient en faveur de Schwartzbard. L'émotion était à son comble et, M^e Torrès, assisté de ses collaborateurs, Serge Weil-Goudchaux et Gérard Rosenthal⁴⁰, estima qu'il pouvait renoncer à l'audition d'une partie de ses nombreux témoins. La plaidoirie qu'il prononça le 26 octobre 1927 fut suivie de l'acquittement de Samuel Schwartzbard. Le jugement aurait été accueilli aux cris de « Vive la France! Vive le jury français! Vive la République ! »⁴¹.

L'efficacité de la mécanique mise en place pour absoudre Schwartzbard s'inscrivait dans un climat relativement favorable aux Juifs et aux autres minorités en cette fin des années 1920 : ces conditions avaient eu raison de la théorie du « complot bolchevique ». La dimension justicière du crime avait trouvé une résonance positive dans l'opinion publique.

Une nouvelle mentalité

De nombreux contemporains des événements ont perçu dans l'affaire Schwartzbard une rupture, la révélation d'un caractère juif nouveau. Dans les jours qui suivirent l'assassinat de Petlioura, un journaliste de *L'Univers israélite* nota que « pour le psychologue, le drame de l'autre jour est la révélation d'une nouvelle mentalité »⁴². Schwartzbard lui-même, dans une lettre rédigée à la prison de la Santé le 6 juin 1926, avait rapporté sa conviction selon laquelle il avait « ouvert un nouveau chapitre dans notre sombre et sanglante histoire millénaire. Assez d'esclavage, assez versé de larmes, cessons d'implorer, de crier, de suborner. La tête levée, la poitrine en avant, nous exigerons désormais notre droit : celui de vivre à l'égal de tous ! Nous le réclamerons de l'humanité qui sombre dans les péchés et dans les crimes de la civilisation gangrenée du XX^e siècle, qui va vers la disparition à pas gigantesques »⁴³.

Cette lettre avait des allures de manifeste comme si l'assassin avait souhaité montrer l'exemple, tracer la voie à ses coreligionnaires. Les persécutions dont était ponctuée l'histoire des Juifs devaient s'achever par ce geste de révolte qui augurait, enfin, la résistance à la pseudo fatalité des brimades dont ils étaient victimes. De fait, certains firent écho à l'inspiration de Schwartzbard. Témoin à son procès, Joseph Kessel, issu de parents juifs russes, avait voyagé en Palestine en 1926 et découvert un peuple juif qui ne courbait pas l'échine sous les attaques arabes. Avec admiration, il expliquait : « Pour un des leurs tué, on trouvait le lendemain à la même place deux cadavres arabes. Sanglante arithmétique, sans doute, mais qui porte ses fruits. Un Juif peut se promener maintenant dans les endroits les plus sauvages de Judée et de Galilée. On ne touche pas à lui »⁴⁴.

Le message était clair : l'acte de Schwartzbard n'était pas un acte isolé mais s'inscrivait dans un mouvement plus large de réaction aux pogromes. Le journaliste Georges Suarez⁴⁵ donna également son sentiment : « Je crois fermement que le geste de Schwartzbard signifie que sa race est enfin décidée à se défendre, à sortir de son abdication morale, à dépouiller sa résignation devant l'insulte, et c'est pourquoi je ne peux m'empêcher de l'approuver en témoignage de ma sympathie »⁴⁶.

Bien qu'il ait transgressé le sixième Commandement, l'acquittement de Schwartzbard était donc salué par l'ensemble de la presse juive, et, ce qui n'est pas négligeable, par le milieu consistorial. Il y avait en effet quelque chose de changé dans les habitudes de soumission ancestrales. Partant, Henry Torrès, Bernard Lecache et quelques autres décidèrent de ne pas en rester là.

⁴⁰ Gérard Rosenthal (1903-1992) : avocat, il défendit notamment les intérêts de Trotsky et ceux de la LICA/LICRA.

⁴¹ *L'Univers israélite*, 28 octobre 1927.

⁴² *L'Univers israélite*, 28 mai 1926.

⁴³ Henry Torrès, *Le procès...*, op. cit., p. 256-257.

⁴⁴ Henry Torrès, *Le procès...*, op. cit., p. 165-166.

⁴⁵ Georges Suarez (1890-1944) : ce journaliste devait plus tard basculer dans l'anticommunisme et l'antisémitisme. Collaborateur, il fut condamné à mort et exécuté en novembre 1944.

⁴⁶ *Ibid*, p. 252.

La Ligue internationale contre les pogromes

Le principe de la création d'une organisation destinée à lutter spécifiquement contre les pogromes semble avoir été posé à la suite de l'acquittement de Schwartzbard. Il apparaissait nettement que le verdict du procès était doté d'une portée symbolique exceptionnelle et qu'il fallait lui donner un prolongement. Pourquoi en effet s'arrêter là ? Les troubles antijuifs qui venaient d'éclater en Roumanie ne commandaient-ils pas la poursuite du combat⁴⁷ ? La LICA allait donc naître de cette volonté de quelques-uns de rompre la solitude dans laquelle ils craignaient de retomber après l'émotion collective.

Un militant de la LICA pouvait ainsi narrer la démarche de Bernard Lecache, quelques années plus tard : « Cette impression d'étrange solitude qu'alors il ressentait, d'autres que lui, comme lui sensibles, par leurs origines, aux infortunes millénaires, la ressentaient. Ils échangeaient des propos d'abord amers, ensuite virils, et c'est ainsi que, de leur commun désir d'action, la LICA naquit »⁴⁸.

En 1936, Bernard Lecache rappela que le noyau fondateur, qui était en partie celui de la Société des Amis de la colonisation juive en URSS, était composé de onze personnes dont Henri Torrès, Jacques Mawas, Serge Weill Goudchaux, Elie Soffer, Lazare Rachline, Simon Goldenberg et lui-même⁴⁹. Pour l'heure, ils s'efforcèrent de perpétuer le mouvement en faveur de leurs coreligionnaires au moyen de réunions publiques. Au début du mois de février 1928 eut lieu salle Wagram un « meeting de protestation contre les excès antijuifs »⁵⁰ qui fut probablement sa première manifestation publique⁵¹. La tribune, placée sous la présidence de Henry Torrès, était constituée de personnalités comme Marc Sangnier⁵², Georges Pioch, Léo Poldès⁵³ ou encore l'abbé Viollet qui exprima en cette occasion sa « réprobation aux faux croyants qui pratiquent la violence et les crimes »⁵⁴. Henry Torrès avait dénoncé Cuza⁵⁵ et une résolution avait été adoptée, demandant au gouvernement français et à la Chambre de « ne plus ignorer les crimes roumains »⁵⁶. Dans ce premier meeting résidaient l'ensemble des composantes que l'on retrouverait dans les manifestations des années suivantes : la présence indispensable de personnalités non-juives pour condamner un mal qui salissait l'humanité entière; les personnalités catholiques venaient affirmer solennellement l'incompatibilité radicale entre le racisme et la doctrine chrétienne; les autorités françaises étaient invitées à entreprendre des actions diplomatiques; la résolution finale du meeting prenait acte et date.

Il est significatif de remarquer que l'accueil réservé à ce premier meeting fut partagé : un des fondateurs de la Ligue, Simon Goldenberg, nota l'incompréhension de certains Juifs qui avaient accueilli la Ligue « par des hochements de tête et des paroles de scepticisme »⁵⁷. Un éditorial de *L'Univers israélite* témoignait bien de l'impréparation de nombreux esprits à la nouveauté de telles initiatives : « Laissez dormir en paix les morts des pogromes! Le sang des

⁴⁷ Voir notamment Carol Iancu, *Les Juifs de Roumanie et la solidarité internationale (1919-1939)*, Montpellier, Éditions de l'Université Paul-Valéry-Montpellier III, 2006.

⁴⁸ *Racisme? Non, LICA !*, Paris, Éditions Le Droit de Vivre. L'auteur de cet historique employait ici de façon anachronique le nom de la LICA pour qualifier la Ligue internationale contre les pogromes.

⁴⁹ Mémorial de la Shoah, Archives de la LICA, dossier 223.

⁵⁰ *L'Univers israélite*, 3 février 1928.

⁵¹ Il est à noter que la Ligue internationale contre les pogromes ne vint pas se substituer à Société des Amis de la colonisation juive en URSS mais cohabita un temps avec elle avant de disparaître.

⁵² Marc Sangnier (1873-1950) fut un militant catholique progressiste. Journaliste, il anima notamment le *Sillon*, la *Démocratie* et fonda en 1912 la Ligue de la Jeune République. Dans les années 1930, il fut membre du Comité pour la défense des droits des israélites en Europe centrale et orientale.

⁵³ Léo Poldès (1891-1970) fut le fondateur, en 1918, et l'animateur des fameux débats du Club du Faubourg qui mit bien souvent face à face, dans l'entre-deux-guerres, racistes et antiracistes.

⁵⁴ *L'Univers israélite*, 3 février 1928.

⁵⁵ Cuza était professeur d'économie politique à l'université de Iassy (Roumanie). Dans les années 1920, Cuza créa la Ligue de la défense chrétienne et nationale dont l'emblème était la croix gammée (cf. Pierre Milza, *Les fascismes*, Paris, Éditions du Seuil, 1997, p. 239-241).

⁵⁶ *L'Univers israélite*, 3 février 1928.

⁵⁷ *Bulletin de la LICA*, novembre 1930.

martyrs n'est pas un article de propagande »⁵⁸. L'auteur supposait des arrière-pensées à la protestation qu'il considérait comme un tapage irrespectueux et malvenu autour d'un drame terrible. L'expression de cette opinion n'empêcha le journal de livrer dans les mois suivants des comptes rendus de meetings objectifs. Néanmoins étaient bien posés les fondements de la discorde qui allaient caractériser par la suite les rapports entre la LICA et le Consistoire.

Un second meeting suivit un mois plus tard, le 9 mars 1928, salle Bullier⁵⁹, placé sous la présidence d'honneur d'Albert Einstein et présidé par le professeur Langevin. Le pasteur Monod⁶⁰ avait envoyé un message de soutien rappelant la persécution des huguenots dans le passé. Bernard Lecache dénonça la situation qui était faite aux Juifs en Roumanie et en Bessarabie. On pouvait aussi noter la présence du professeur Jacques Hadamard, de Georges Pioch et de Henry Torrès. Les 3 000 personnes présentes, selon la police, apportaient la preuve, s'il en était besoin, que la LICA ne prêchait pas dans le désert.

Le 18 avril 1928 eut lieu l'assemblée générale constitutive de la Ligue à Paris, salle Bonvalet, au terme de laquelle devaient être adoptés les statuts. L'assemblée fut présidée par Bernard Lecache, Lazare Rachline et Simon Goldenberg présidaient l'assemblée d'avril 1928⁶¹. Les statuts furent présentés. L'objet de la Ligue était « de lutter contre les pogromes, de défendre par une action à la fois préventive et positive les droits à l'existence et à la paix des israélites dans le monde entier; réaliser par les hommes et les femmes de toutes les opinions le rapprochement des peuples, la paix entre les races et l'égalité parmi les hommes »⁶². D'emblée, le nouveau groupement se donnait un champ d'action international. La Ligue présidée par Henry Torrès, n'en était que la branche française. Elle devait essaimer au-delà des frontières nationales et s'opposer partout aux manifestations antisémites. Le territoire français devait faire l'objet de la même attention.

Les premières sections provinciales semblent avoir été celles de Lyon et de Strasbourg qui existaient dès le mois d'août 1928⁶³. Au cours de cette séance, un Comité central fut élu. Il comportait quarante membres parmi lesquels Séverine, Paul Langevin, Jacques Hadamard, Victor Basch, Jean-Richard Bloch⁶⁴, Joseph Kessel, Georges Pioch, le pasteur Monod, l'abbé Viollet, Léo Motzkin⁶⁵ et M^e Weill-Goudchaux. Bernard Lecache en était le secrétaire général.

Conjointement, Bernard Lecache créa un hebdomadaire de défense des minorités à travers le monde, *Le Cri des peuples*, dont le premier numéro parut le 30 mai 1928. On y trouvait des articles de Séverine, Bernard Shaw⁶⁶, Andrée Viollis⁶⁷, Stefan Zweig⁶⁸ ou encore Heinrich Mann⁶⁹. Y étaient évoqués la Pologne comme le Monténégro, l'Irlande ou le Nicaragua. On y dénonçait les traités jugés injustes comme ceux de Versailles et de Saint-Germain. Le 1er août 1928, Bernard Lecache alla même jusqu'à défendre l'Anschluss dans un

⁵⁸ *L'Univers israélite*, 24 février 1928. L'éditorial avait pour titre : « L'exploitation du pogrome ». *L'Univers israélite* mentionnait également, le 13 avril 1928, un article d'un journaliste du *Jewish world* qui se demandait si la Ligue avait « été constituée avec la seule idée de défendre les intérêts des juifs malheureux. »

⁵⁹ Voir le compte rendu in *L'Univers israélite*, 16 mars 1928.

⁶⁰ Wilfred Monod (1867-1943) : grand figure du protestantisme, il fut un apôtre du christianisme social.

⁶¹ *L'Univers israélite*, 27 avril 1928.

⁶² Archives de la PP, Rapport de la police sur la Ligue internationale contre les pogromes daté du 10 août 1928.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ Jean-Richard Bloch (1884-1947) : écrivain et essayiste, il fut bouleversé par l'arrivée de Hitler au pouvoir et s'engagea dans la lutte antifasciste. Il fit notamment partie du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes et défendit dans de nombreux textes le principe de l'intervention en Espagne.

⁶⁵ Léo Motzkin (1867-1933) : il fut l'un des leaders du mouvement sioniste dans le monde.

⁶⁶ Georges Bernard Shaw (1856-1950) : Irlandais, essayiste et auteur célèbre de pièces de théâtre. Volontiers provocateur, pacifiste et anticonformiste, il obtint le prix Nobel de littérature en 1925.

⁶⁷ Andrée Viollis (1870-1950) fut l'une des grandes journalistes de l'entre-deux-guerres. Elle passa une grande partie de son temps en Asie et dénonça les exactions commises par les Français. Elle se rendit notamment en Allemagne nazie en janvier 1936, en compagnie de Clara Malraux, dans le but de demander la grâce de quelques condamnés à mort et d'enquêter sur le sort des Juifs.

⁶⁸ Stefan Zweig (1881-1942) : écrivain autrichien, il dut quitter l'Allemagne en 1934, où ses œuvres firent l'objet d'un autodafé, pour l'Angleterre et rejoignit le Brésil en 1941 où il finit par se suicider avec sa femme.

⁶⁹ Heinrich Mann (1871-1950) : écrivain et dessinateur allemand, frère de Thomas Mann, il quitta l'Allemagne nazie dès 1933 pour la France et put rejoindre les Etats-Unis en 1940 grâce au réseau *Varian Fry*.

Emmanuel Debono, « Les origines de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme », *Histoire@Politique. Politique, culture et société*, N°2, septembre-octobre 2007, mis en ligne le 18.10.2007 sur www.histoire-politique.fr.

article intitulé « En luttant contre l'*Anschluss*, on travaille contre la paix »⁷⁰. Un meeting fut organisé le 21 décembre 1928 sous les auspices du journal. Il rassembla 1 200 personnes qui approuvèrent un ordre du jour au contenu très général, exigeant le respect du droit des peuples, la révision des mauvais traités, la défense du droit d'asile et dénonçant « la politique d'oppression des impérialistes européens et yankees »⁷¹. *Le Cri des peuples* ne fut pas l'organe de la Ligue internationale contre les pogromes. Il témoigne en tout cas de la volonté de son rédacteur en chef, Bernard Lecache, de s'ouvrir au sort des autres minorités. Victime de grosses difficultés financières, l'hebdomadaire fit paraître son dernier numéro le 10 avril 1929.

La Ligue internationale contre les pogromes évoluait indépendamment de cette initiative. En dépit de ses premiers succès publics et de son Comité central prestigieux, elle devait rapidement laisser apparaître ses limites d'action.

La Ligue internationale contre l'antisémitisme

La Ligue ne fut pas à la hauteur des espérances qu'on avait placées en elle. L'un de ses fondateurs déjà cité, Simon Goldenberg, évoqua plus tard le succès très relatif de l'organisation, mentionnant la lenteur des adhésions et reconnaissant que ses premiers travaux étaient « inexistantes »⁷². Son comité d'honneur prestigieux avait pour revers un absentéisme désastreux pour l'avancée des travaux. Plus corrosif, Goldenberg pouvait évoquer aussi « une fatigue extrême et un ennui poli et navré »⁷³ du Comité lorsque Bernard Lecache apportait les nouvelles de persécutions antisémites. Il n'y eut vraisemblablement pas d'autres meetings de la Ligue. Pour quelques-uns qui avaient fondé de grands espoirs sur l'organisation, la déception était grande. Lors d'une assemblée générale qui eut lieu en janvier 1929, deux camps s'opposèrent : ceux qui souhaitaient dissoudre la Ligue et ceux qui voulaient au contraire renforcer son action⁷⁴. Henry Torrès, qui désirait pour sa part mettre l'activité de la Ligue au ralenti, se retira. Un bureau provisoire fut nommé « pour protester contre la désaffection du Comité central »⁷⁵. A la présidence, Torrès fut remplacé par Lecache. Une assemblée générale fut convoquée le 24 février 1929 ; elle approuva les nouveaux statuts de la Ligue qui fut rebaptisée Ligue internationale contre l'antisémitisme. Un Comité central d'environ vingt-quatre membres fut élu, se caractérisant par l'absence de notoriétés. L'article 3 des statuts de la LICA annonçait des objectifs identiques à ceux de la défunte Ligue internationale contre les pogromes⁷⁶. Au-delà de la défense des israélites, la Ligue conservait un projet plus universel de « rapprochement des peuples », de « paix entre les races » et d'« égalité parmi les hommes ». C'est en vertu de cette finalité générale qu'elle allait justifier ses prises de positions ultérieures – si contestées par certains milieux israélites – en matière de politique intérieure et extérieure.

Une campagne intensive de recrutement fut menée, la LICA choisissant d'aller au devant des citoyens, organisant des réunions « de quartier en quartier, de salle en salle »⁷⁷. Elle se dota rapidement d'un bulletin de liaison interne, le Bulletin de la LICA, qui s'efforçait de refléter l'intense activité de l'association et le volontarisme enthousiaste de ses militants. Ce dernier palliait d'ailleurs le manque de moyens : « On louait, dans une cour de la rue du Château d'Eau, un local exigu, une pièce sans air, dans laquelle, d'arrache-pied, les "fous de la LICA" inaccessibles au découragement, jetaient les bases de la section française »⁷⁸.

⁷⁰ *Le Cri des peuples*, 1^{er} août 1928.

⁷¹ *Le Cri des peuples*, 10 janvier 1929.

⁷² *Bulletin de la LICA*, novembre 1930.

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Le Cri des peuples*, 10 février 1929.

⁷⁵ *Le Cri des peuples*, 10 février 1929.

⁷⁶ Voir *supra*.

⁷⁷ *Bulletin de la LICA*, novembre 1930.

⁷⁸ *Racisme? Non, LICA !, op. cit.*, p. 3.

La Ligue pouvait compter à cette époque sur quelque cinq cents militants que l'on trouvait principalement dans la capitale et ses abords immédiats : à l'image d'autres associations et partis politiques, la Fédération de la Seine naquit bientôt. Les occasions d'intervenir n'allaient pas manquer pour la jeune association qui entreprit, en cette année 1929, des campagnes contre les persécutions antisémites en Pologne, en Lituanie et surtout, à partir du mois d'août, en Palestine. Les troubles qui surgirent dans cette dernière région occasionnèrent un voyage de Bernard Lecache au Proche-Orient. Un des principaux cheval de bataille de la LICA était né : le rapprochement judéo-arabe.

La mécanique était lancée, mais il allait falloir attendre l'avènement de Hitler à la chancellerie allemande, en janvier 1933, et l'afflux de réfugiés juifs sur le territoire français, pour que la LICA devienne un mouvement doté d'une certaine envergure.

Conclusion

Il avait donc fallu trois ans pour que l'émotion suscitée par les coups de feu de Samuel Schwartzbard débouchât sur la constitution d'une association de défense des Juifs qui s'était donnée une feuille de route ambitieuse. Son rattachement spirituel à un crime fondateur l'inscrivait dans une logique offensive visant à rétablir l'honneur des victimes. Ce volontarisme tonitruant qui allait en effrayer plus d'un, voyant notamment dans la LICA un générateur d'antisémitisme, avait entraîné la disparition d'un premier groupement, la Ligue internationale contre les pogromes, qui n'était que la tentative de prolonger une émotion ayant fait ses preuves lors du procès Schwartzbard, mais inapte à transformer l'essai en action durable. Dans la nouvelle structure, Bernard Lecache allait donner toute la mesure de son humanisme et de ses talents d'organisateur. Il fut incontestablement l'inventeur de l'antiracisme de masse. Dans l'avant-guerre, le recrutement de la Ligue connut des moments d'accélération, s'appuyant notamment sur l'afflux des réfugiés en France et, à partir de 1936, sur les Juifs d'Afrique du Nord qui avaient fort à faire face à un antisémitisme en voie de radicalisation. A la veille de la guerre, elle comptait dans ses rangs près de 50 000 membres.

Quant à la question des origines, on sait les enjeux mémoriels qu'elle implique. Affirmer leur impureté, c'est jeter le discrédit sur tout ce qui a pu en découler par la suite. Faire de l'affaire Schwartzbard-Petlioura une affaire politique, ce qui reste encore à démontrer, revient pour certains à faire de Lecache un roi de l'« agit-prop », et de la LICA, une organisation inféodée à une Internationale communiste subversive. Que l'absolution d'un Schwartzbard et la condamnation d'un Petlioura aient effectivement servi les intérêts soviétiques ne signifie pas que Lecache en ait été le suppôt français : on ne saurait en trouver la moindre preuve sérieuse dans la pensée et les démarches d'un journaliste qui, certes le cœur à gauche, défendait bec et ongle l'indépendance de son organisation, n'acceptant les soutiens politiques, sans exclusive, qu'à la seule condition qu'ils fussent une contribution à la cause antiraciste⁷⁹.

Les fondateurs de la LICA ne s'inspirèrent que de la dimension « morale » de l'affaire Schwartzbard : de nombreux Juifs trouvèrent à se reconnaître dans son geste en ce sens qu'il cassait l'image tenace du Juif soumis à son bourreau, incapable de lui opposer la moindre révolte. Toute la doctrine qu'elle s'efforça de mettre en place par la suite provient de ce principe de restauration de la dignité par la résistance, qu'elle mit notamment en application par la création de groupes d'autodéfense dont elle fut si fière. Elle ne défendit jamais l'acte meurtrier en lui-même mais vint toujours au secours moral de ceux qui avaient choisi de

⁷⁹ Il existe un rapport lapidaire du ministère de l'Intérieur daté de 1939 faisant état, sans preuve et sans argumentation, d'un financement de la LICA par l'URSS. Ce signalement est sans écho, ni dans les archives du Ministère de l'Intérieur (Archives nationales, Fonds Moscou) ni dans la masse documentaire des archives internes de la LICA dans l'avant-guerre que nous avons intégralement dépouillée. Sur ces fonds d'archives français revenus de Moscou, voir Sophie Cœuré, *La mémoire spoliée. Les archives des Français, butin de guerre nazi puis soviétique*, Paris, Payot, 2007.

Emmanuel Debono, « Les origines de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme », *Histoire@Politique. Politique, culture et société*, N°2, septembre-octobre 2007, mis en ligne le 18.10.2007 sur www.histoire-politique.fr.

frapper symboliquement, regrettant dans le même temps leur recours désespéré à la violence⁸⁰.

En définitive, les attaques des détracteurs d'hier et d'aujourd'hui des origines de la LICA-LICRA sont empreintes d'une volonté politique qui nous renseigne davantage sur leurs propres motivations idéologiques que sur la réalité historique. La dénonciation d'un « complot⁸¹ », qu'il soit judéo-bolchevique, judéo-maçonnique ou sioniste, émane d'une vision délirante du monde, tout simplement judéophobe : les prétendus desseins dominateurs et manipulateurs du Juif y constituent le principe explicatif de toutes choses. La recherche de la vérité n'entre en rien dans une démarche tendancieuse et malveillante qui n'a rien d'historienne.

⁸⁰ Elle se porta ainsi au secours de deux autres assassins juifs : Frankfurter en 1934 et Grynszpan en 1938.

⁸¹ Sur la théorie du complot appliquée à la LICA, voir Emmanuel Debono, « Le visage de l'anti-France dans la France des années 1930 : l'exemple de la Ligue internationale contre l'antisémitisme (LICA) », *Revue d'histoire de la Shoah*, n°173, septembre-décembre 2001, p. 113-136.